TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2024-001

OBJET : AVENANT N°1 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2023-2024 CNP Assurances.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°DE2022-011 du 20 octobre 2022 stipulant la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance risques statutaires du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de distinguer les taux applicables de la masse salariale, selon la catégorie des agents CNRACL ou IRCANTEC ;

Considérant le choix de la collectivité d'étendre les garanties concernant les agents CNRACL et donc de modifier les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406D avec la société CNP Assurances;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : **D'ACTER** les modifications telles qu'indiquées dans l'avenant n°1 joint à la présente décision concernant les agents CNRACL modifiant le taux global de cotisation à 3.71% :

- pour étendre les garanties actuelles : décès, accident du travail et maladie professionnelle ;
- en ajoutant les garanties suivantes : congé longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant.

ARTICLE 2 : **DE SIGNER** cet avenant n°1 pour la période restant à courir jusqu'au 31 décembre 2024 inclus avec la compagnie d'assurance CNP Assurances 4 Promenade Cœur de Ville 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

ARTICLE 3 : **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal 2024 de la commune, à l'article 6450.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ..... 25 JAN. 2024 .....
et publié, affiché ou
notifié le 25 JAN. 2024 .....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU

Assurons un monde plus ouvert

Direction développement protection sociale
Service collectivités locales

AVENANT N° 1 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406D

Contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL

Numéro de contrat / numéro d'identification de la collectivité contractante : 1406D - 60586

Entre

La collectivité contractante :

MAIRIE
71210 – TORCY
Code Siret : 21710540200010

Représentée par son maire

d'une part

L'assureur :

CNP Assurances
Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré
341 737 062 RCS Nanterre

Entreprise régie par le code des assurances
Siège Social : 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux

Représenté par Véronique FOSSOUL, Directrice du Développement Protection Sociale.

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

DF CPR0001906477E9

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires de la collectivité contractante à l'égard de ses agents, à compter du **premier janvier deux mille vingt-quatre**.

ARTICLE 2 – GARANTIES SOUSCRITES

- décès
- congé de longue maladie – congé de longue durée
- maternité – adoption – paternité et accueil de l'enfant
- accident ou maladie imputable au service

ARTICLE 3 – COTISATION D'ASSURANCE : MONTANT ET TAUX

Le taux global de cotisation est fixé à **3,71 %**.

ARTICLE 4 – DATE DE PRISE D'EFFET

Ces nouvelles dispositions seront applicables pour tous les sinistres nés à compter du **premier janvier deux mille vingt-quatre**.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINALES

Les autres dispositions restent inchangées.

Les parties conviennent de faire prévaloir le présent avenant en cas de contradiction entre celui-ci et le contrat initial modifié ou non par avenant.

Fait à Issy-les-Moulineaux, en trois exemplaires, le 12 décembre 2023.

A TORCY, le 26 DEC. 2023

L'assureur,
Représenté par **Véronique FOSSOUL**
Directrice du Développement
Protection Sociale

CNP ASSURANCES
4 promenade Coeur de ville
92130 Issy-les-Moulineaux

La collectivité contractante,
Dénomination : Mairie de TORCY
Adresse : 4 Place de la République - 77200 TORCY
Nom et prénom(s) du représentant : PIGEAU Philippe
Qualité du représentant : Maire

Signature du représentant
et cachet de la collectivité

MAIRIE DE TORCY
77200